

**LA CONFESSION DE DETMOLD**  
**Une réponse creuse à un problème profond**

par

**Dr. James K. Gasana**

Chanoine honoraire, Eglise Episcopale au Rwanda  
Ex-Ministre au Gouvernement Rwandais (1990-93)

et

**Révd. Paul Nzacahayo**

Pasteur, Eglise Méthodiste Libre au Rwanda  
Doctorant en Théologie, Université d'Edinburgh, R.U.

*« C'est pourquoi le juste jugement est loin de nous, et la justice ne nous atteint pas. »*  
Esaïe 59 : 9.

## **1. INTRODUCTION**

Un groupe de chrétiens, Rwandais et amis du Rwanda, s'est réuni à Detmold, Allemagne, du 7 au 12 décembre 1996, pour prier et mener une réflexion sur la reconstruction d'un Rwanda où tout le monde peut vivre ensemble. A l'issue de cette rencontre, les participants ont signé un document intitulé « Confession de Detmold »<sup>1</sup> dans lequel les Hutu confessent les péchés de leur groupe ethnique, les Tutsi confessent ceux du leur, et leurs amis occidentaux confessent également les péchés de leur peuple.

Des rencontres de ce genre qui réunissent des Rwandais de divers groupes ethniques pour la confession sont des occasions pour la recherche des voies efficaces pouvant permettre à notre pays de sortir du cercle vicieux de violence sanglante. Donc pour nous, chrétiens et Rwandais, la question n'est pas le pourquoi d'une confession car nous devons confesser ne pas avoir dénoncé avec force l'injustice sociale, la corruption et la violation des droits de l'homme qui sévissaient dans notre pays, et de ne pas avoir résolument et unanimement pris parti contre la guerre du FPR en 1990. Deuxièmement, il faut éviter que le génocide Tutsi ne soit utilisé, sous notre silence de pécheurs, pour justifier le génocide Hutu déjà consommé. Cependant, nous croyons que Hutu et Tutsi doivent aborder le problème de notre société en tant que chrétiens, car en Christ, il n'y a ni grec ni gentil (Gal. 3: 28). Par conséquent, dans le même Christ il ne pourrait y avoir ni Hutu ni Tutsi,

<sup>1</sup> Cette confession a été reproduite dans Dialogue N° 195 de janvier 1997, p. 58-60. Dans le même numéro (p. 55-58), J.-P. Godding donne un témoignage qui situe le cadre dans lequel la confession a été élaborée.

devenus inconditionnellement des frères en lui par le même sang qu'il a versé pour eux. C'est donc sur ordre divin que chrétiens Hutu et Tutsi sommes frères. Cet ordre nous oblige à exprimer solidairement une même révolte chrétienne contre l'injustice, l'oppression, la dictature, et les génocides, quels qu'en soient les auteurs et les victimes.

Dès lors, toute confession de péché doit être placée dans un contexte adéquat, en vue d'apporter une bonne réponse aux bons questionnements. Mais, que veut dire confession? Qui doit se confesser? Que confesser? Au-delà des réponses à ces questions, il faut mener une réflexion permettant d'éviter les risques d'une exploitation partisane perverse d'une bonne initiative. Notre objectif est donc d'apporter une contribution à l'analyse de la Confession de Detmold, et de faire des propositions pour la poursuite de l'initiative de ses promoteurs.

## 2. LE CADRE DE LA RENCONTRE DE DETMOLD

La rencontre de Detmold est une deuxième initiative prise par le Docteur F. Rubayiza en vue de permettre aux chrétiens Rwandais de partager la prière et la réflexion sur la tragédie de notre pays, et sur les voies à suivre pour la surmonter. Dans cette deuxième rencontre, il y a eu une série de sermons et de récits sur la tragédie des Tutsi qui ont abouti à la signature de la Confession de Detmold.

Quant au climat qui a entouré l'élaboration de cette confession, un participant a livré à un des auteurs cette observation: « *La confession n'est nullement le résultat d'un dialogue entre parties Hutus et Tutsi présentes. Les signataires se sont rencontrés pour la prière, les échanges et l'étude biblique. A la matinée du dernier jour, le Saint Esprit a persuadé un des participants de se repentir et de confesser ses péchés et les péchés de son groupe ethnique. Il a demandé le pardon de Dieu et du groupe ethnique des victimes. Par la suite, presque spontanément, les autres participants, dans leurs groupes ethniques, se sont repentis et ont confessé les péchés des groupes respectifs. Il a d'abord été question que chaque groupe ethnique de participants élabore et présente séparément la confession du peuple respectif, mais le produit final fut une juxtaposition des projets dans la Confession de Detmold*

 ».

Le résultat, une juxtaposition de trois confessions ethniques sous un même intitulé, donne l'impression que la responsabilité ethnique l'emporte sur celle de chrétien, et ce pour un pays et une société où il n'existe aucune corrélation entre l'appartenance ethnique et la foi. C'est la disparité et l'incohérence entre parties d'un même texte qui suscitent des questions sur le but visé par les auteurs de la Confession. Cette disparité donne l'impression qu'il n'y a qu'un seul groupe ethnique de victimes d'une tragédie qui a coûté la vie à plus de 3 millions de Rwandais (voir les détails dans le tableau à la page suivante), et que tout l'autre groupe ethnique est constitué de criminels qui doivent se repentir.

### **3. SUR LES CRIMES ET LES CRIMINELS**

Si la disparité de la Confession de Detmold décrite ci-dessus était voulue par les auteurs, il se commettrait un péché grave d'oubli des victimes du génocide dit de vengeance ou de bavures qui a fait plus de deux millions de victimes Hutu, aussi innocentes que les victimes du génocide Tutsi, par les dirigeants extrémistes Tutsi du Front Patriotique Rwandais. Qui ignore encore qu'après avoir été un véritable enfer pour les Tutsi, victimes d'un génocide odieux, et d'un contregénocide Hutu perpétré

**Tableau: Coût en vies humaines de la crise politique du Rwanda 1990-1997**

Phase de la crise	Régions	Objectif des massacres	Nombre de victimes
Octobre 1990 - Février 1993	Byumba et Ruhengeri	Le FPR et la NRA dégagent un territoire, « Tutsiland », pour la négociation du pouvoir et l'installation des réfugiés Tutsi	<b>20.000</b>
Février 1993	Byumba et Ruhengeri	- Idem -	<b>40.000</b>
Avril-Juin 1994	Toutes pour le génocide Tutsi; et Byumba, Kibungo, Bugesera et Kigali-Est pour le contregénocide Hutu.	Lutte interethnique pour le pouvoir et l'espace. Pour Byumba et Kibungo, le FPR dégage l'espace pour l'installation des rapatriés Tutsi.	<b>1.180.000</b>
Juin-août 1994	Centre et sud du Rwanda	Consolidation de l'ethnocratie militaire Tutsi et du butin de guerre.	<b>400.000</b>
Août-décembre 1994 <sup>2</sup>	Toutes	Ecrémage accéléré des élites et des males Hutu, vengeance, consolidation du butin de guerre.	<b>580.000</b>
1995-août 1996	Toutes	- idem -	<b>250.000</b>
Novembre 1996 - Février 1997	Camps de réfugiés au Zaïre	Génocide Hutu <sup>3</sup> perpétré par le pouvoir du FPR et la rébellion de Kabila	<b>500.000</b>
<b>TOTAL</b>	<b>Rwanda</b>		<b>3.070.000</b>

<sup>2</sup> Dans un rapport de décembre 1994, le Ministère de l'Intérieur (du nouveau régime), Division du Recensement, estimait le nombre total de victimes des massacres interethniques à 2.101.250.

<sup>3</sup> Voir aussi le rapport d'un témoin publié par le journal français Libération le 10 février 1997, sous le titre « Zaïre: un témoin raconte les massacres ».

simultanément par le FPR dans la zone en élargissement qu'il occupait, le Rwanda est devenu la Nouvelle Babylone dans laquelle les Hutu vivent comme des captifs de misère, d'angoisse, d'oppression, et de discrimination ethnique barbares. Ils mènent une vie d'exilés sur leur terre natale, asservis par une ethnocratie militaire impitoyable. Des centaines de milliers d'orphelins, de veufs et de veuves des génocides Tutsi et Hutu vivent abandonnés à eux-mêmes, sans consolation et sans aucune perspective claire pour le futur.

Il est donc temps que les chrétiens dépassent les schémas érigés par les élites ethnistes qui se disputent le pouvoir, pour mieux analyser la tragédie Rwandaise et concevoir ce que le Rwanda attend d'eux comme réponse. Lorsqu'ils le voudront, ils comprendront que le problème Rwandais ne se réduit pas à un simple antagonisme entre Hutu et Tutsi. En effet, des Hutu ont tué des Tutsi, des Tutsis ont tué des Hutu, des Tutsi ont tué des Tutsi<sup>4</sup>, et des Hutu ont tué des Hutu. On a plutôt à faire à une alliance objective entre extrémistes Hutu et Tutsi qui utilisent l'ethnie comme instrument de pouvoir.

Il est ainsi évident que si les victimes de la lutte intestine pour le pouvoir sont des groupes ethniques de Hutu et de Tutsi innocents, les véritables criminels sont une poignée des élites politico-militaires Hutu et Tutsi engagées dans cette lutte. La triste vérité reste que dans cette violation de la Loi de Dieu de respect de la vie humaine « Tu ne tueras pas », le coup d'envoi a été donné par le FPR en 1990-1993 dans les traitements inhumains qu'il a fait subir aux paysans Hutu des préfectures de Byumba et Ruhengeri. Une autre vérité aussi puissante est que, même si les victimes des génocides Hutu et Tutsi ont versé leur sang pour le même Rwanda, il serait faux de dire que les criminels Hutu ont commis le génocide Tutsi sur base d'un mandat de l'ethnie Hutu, et que le FPR a commis le génocide Hutu sur base d'un mandat de l'ethnie Tutsi.

La confession de Detmold est donc non seulement déséquilibrée, mais pire, elle blesse les chrétiens Rwandais qui compatisent avec toutes les victimes, qui se révoltent contre tous les criminels, et qui s'identifient avec le groupe ethnique du peuple de Dieu. Elle blesse en particulier ceux des Hutus qui ont perdu les leurs à la machette des extrémistes Hutu, et à la baïonnette et la torture du FPR, non pas dans un plan de vengeance comme la Confession le laisse entendre, mais comme une stratégie planifiée par les dirigeants extrémistes du Front. Elle blesse également les Rwandais de parenté mixte qui se sont retrouvés devant des situations très éprouvantes des choix d'appartenance ethnique impossibles à faire. Une illustration patente est que durant la préparation du document en question, trois participants Rwandais de parenté mixte ne savaient quel groupe ethnique rejoindre. Enfin, La

---

<sup>4</sup> Robert Kajuga, un Tutsi, fils d'un pasteur bien connu et respecté dans l'Eglise Episcopale au Rwanda, le Chanoine E. Kajuga, était responsable national des milices *Interahamwe* qui ont perpétré le génocide Tutsi. F. Karamira accusé de responsabilité lourde dans le génocide Tutsi, est lui même Tutsi.

Confession blesse tous les Rwandais épris de justice qui n'y trouvent aucune condamnation musclée de la stratégie du FPR d'élimination des populations Hutu pour réussir la restauration d'un pouvoir hégémonique basé sur une petite élite ethnique armée.

Dans cette situation, confesser le péché d'un seul groupe ethnique, (même si rien ne prouve qu'il y a eu solidarité de tout un peuple dans le péché), revient à être solidaire du péché odieux commis par les dirigeants de même appartenance ethnique que les victimes. Cela revient par conséquent à légitimer et bénir les fondements de l'ethnisme et de la violence politique qui en découlent. Il est facile de montrer que ce serait contre l'enseignement de l'Evangile: dans quel passage de la Sainte Bible trouve-t-on la justification qu'un génocide peut être plus noble qu'un autre génocide pour le simple fait que le pouvoir change de mains?

#### **4. POURQUOI LE RWANDA A-T-IL SUBI UNE SI GRANDE TRAGEDIE?**

Nous ne sommes pas de ceux qui font recours à l'histoire pour expliquer la tragédie rwandaise. Mais nous devons nous éclairer sur les prétextes qu'utilisent ceux qui veulent tricher avec l'histoire. Dans le Rwanda pré-colonial, deux clans Tutsi ont utilisé l'ethnie pour imposer leur pouvoir. A son tour, l'administration coloniale Allemande d'abord, Belge ensuite, s'est servie de cette hégémonie ethnique pour mieux gérer le pays. Dans le Rwanda indépendant, une nouvelle élite Hutu qui a accédé au pouvoir par la Révolution Sociale de 1959, s'est servie de l'ethnie et de la région pour monopoliser le pouvoir. En aucun moment de l'histoire, l'ethnie en tant que tel, dans ses relations sociales et culturelles avec une autre ethnie, n'a constitué un problème. Le problème a toujours été l'utilisation de l'ethnie par des groupes au pouvoir pour y rester en y écartant leurs rivaux. Dans les temps précoloniaux, les monarques Tutsi l'ont utilisé pour anéantir les structures politiques Hutu lors des élargissements successifs du Rwanda. En 1959, les élites Hutu et Tutsi éduquées l'ont utilisée pour se créer des bases politiques. Ce recours à l'ethnie qui s'est aggravé en fin des années 60 et début des années 70 a été le prétexte du coup d'Etat des Hutu contre des Hutu en 1973. Les nouveaux dirigeants qui se déclaraient contre l'ethnisme ont érigé par la suite un système régionaliste qui devait, paradoxalement, ramener à l'ethnisme dans les années 90.

Ce survol ne fait que montrer la complexité du problème. La Confession de Detmold n'y fait aucune allusion, d'où le manque de transparence quant aux intentions des signataires. Si les Rwandais se sont entre-tués avec une telle gravité, c'est qu'il y a des facteurs puissants qui leur ont fait arriver là. C'est dans ces facteurs que le péché prend ses racines. Ne pas faire un effort pour les chercher, revient à aller en deuil en ignorant qui a été victime. C'est précisément le cas de la confession en question. Ne voulant pas commencer par l'identification des facteurs de la tragédie, elle n'a identifié que partiellement les victimes et les criminels.

Pour avoir la conscience tranquille, certains signataires de la Confession se défendent en disant que les chrétiens ne doivent pas mêler la foi et la politique, un piège habituel dans lequel les chrétiens non engagés tombent. Or, en paraphrasant le dicton qui dit que la guerre est une affaire trop sérieuse pour être laissée aux seuls généraux, nous dirions que la politique est une affaire trop sérieuse pour être laissée aux seuls politiciens par les chrétiens. Par notre foi, nous ne devons jamais oublier que nous vivons dans un monde de problèmes, de souffrances et du péché, et qui restera ainsi jusqu'au retour de Notre Seigneur. Nous devons également nous rappeler que Jésus que nous confessons et que nous nous efforçons de suivre, a confronté, avec amour et compassion, les politiciens contrariés par son enseignement. Il n'a jamais tourné son dos contre les problèmes sociaux et politiques de son temps. C'est lui qui a lu ces lignes de la Prophétie d'Esaïe (Luc 4: 18): *«L'esprit du Seigneur est sur moi, parce qu'il m'a envoyé pour annoncer la bonne nouvelle aux pauvres (...), proclamer la liberté aux captifs (...), libérer ceux qui sont sous l'oppression, et proclamer l'année acceptable du Seigneur»*. Il a vécu avec ses parents en Egypte comme un réfugié politique pour échapper à la persécution d'un tyran qui croyait qu'un successeur venait de naître. D'autres passages bibliques montrent que la politique faisait non seulement partie du discours quotidien de Jésus, mais aussi qu'il a mené une vie de lutte en faveur des opprimés de sa société. La Confession de Detmold devrait donc permettre de savoir pour et contre qui Jésus lutterait s'il passait sa vie au Rwanda dans ces années 90, en particulier entre 1994 et 1997.

## 5. QUI DOIT SE CONFESSER?

Avant d'aborder la question cruciale - « Qui doit se confesser? » - voyons ce qu'on entend par confession. Ce terme qui a plusieurs sens peut signifier une reconnaissance ouverte du péché, ou une profession de foi. Dans le Nouveau Testament et dans la vie de l'Eglise primitive, il traduit la louange et la grâce rendue à Dieu. Il veut dire aussi la proclamation vivante de Jésus comme Seigneur et Sauveur, la confiance en lui et l'acceptation de ce que la vie en lui exige. Comme la Confession de Detmold concerne le péché et non la foi, nous retiendrons l'utilisation du terme en rapport avec la reconnaissance du péché.

Confesser son péché, c'est se remettre à Dieu pour s'accuser, à l'instar de David qui, après avoir vu l'ange qui exterminait le peuple, dit au Seigneur: *« Je suis le coupable, c'est moi qui ai péché! Ces pauvres gens n'ont rien fait de mal. C'est donc moi et ma famille qu'il faut punir »* (2 Sam. 24: 17). En confessant nos péchés nous mêmes devant Dieu, nous déjouons les plans de Satan « l'accusateur », car lorsqu'il va vers Dieu pour nous accuser, Il lui rétorque: « Satan, va-t'en, tu n'es pas digne devant moi, tu arrives trop tard, car la personne que tu accuses M'a déjà confessé son péché ».

Pour ne pas être une fausse, comme celle de Judas ou de Saul, la confession doit être volontaire et sincère. Il faut spécifier le péché, et se résoudre à ne plus le commettre. En plus, la confession du péché glorifie Dieu, humilie nos âmes, purge notre péché et prépare le terrain pour le pardon. Or les signataires de la Confession de Detmold, qui ont décrit le péché des autres, ne peuvent pas prendre pour eux un engagement de ne plus pécher. Quel peut donc être l'impact réel d'une telle confession dans un processus de réconciliation, outre le risque d'une exploitation partisane malveillante?

Un autre problème à souligner concerne la confusion fréquente entre confession et repentance. La Confession de Detmold, probablement sans s'en rendre compte, fait la même confusion. Pour établir une cohérence avec le contenu du titre, il aurait d'ailleurs été préférable que le document traite de la repentance, notion qui inclut la confession du péché. En effet, la confession est l'un des six ingrédients de la repentance, les autres étant selon Thomas Watson<sup>5</sup>: reconnaître le péché, en être peiné, en avoir honte, le haïr, se retourner contre lui.

Qui doit donc confesser son péché? Dans la Bible, la confession a lieu à deux niveaux: individuel (Lév. 5: 11; 26: 40; Ps. 38: 18) et national (Esd. 10: 1; Néh. 1: 6; Dan. 9: 4, 20). Il y d'autres exemples mais nous nous limiterons à ces cas.

Une des faiblesses de la Confession de Detmold est l'impression qu'elle donne que les participants qui n'épargnent aucune énergie pour décrire le péché des autres, ne confessent pas leur propre responsabilité dans ce qui s'est passé au Rwanda, et n'expriment pas assez la compassion avec toutes les victimes de la tragédie. Or pour les génocides qui ont été perpétrés, chaque Rwandais, Hutu, Tutsi ou Twa, a une responsabilité pour un rôle assumé, mal assumé ou non assumé du tout. Cette responsabilité peut être l'inexcusable silence, le manque de courage et de la détermination de défendre ce qui est juste et de condamner ce qui ne l'est pas, le mauvais discours, les mauvais actes, et d'autres manquements que le Saint Esprit peut montrer à chacun. On pourrait donc se demander pourquoi un chrétien Rwandais signerait une confession qui ne traite que des péchés des autres. Cela voudrait-il dire que les miliciens et d'autres criminels ont été les architectes du mal de la société rwandaise? Ne sont-ils peut-être pas le produit amer de ce mal? Ne faut-il pas confesser la responsabilité dans la consolidation de ce mal avant de confesser le péché des absents?

Il semblerait que l'idée de confession du péché d'autrui s'inspire du Livre de Néhémie (1: 6) où il dit: «*Tourne ton regard vers moi, sois attentif, écoute maintenant la prière que je t'adresse, moi ton serviteur. Jour et nuit je prie pour*

---

<sup>5</sup> Watson, Thomas, 1987, The doctrine of repentance. Banner of Truth Trust, Edinburgh, p. 18.

*nous, les Israélites, tes serviteurs, je te demande de pardonner les fautes que nous avons commises. Oui, moi-même et mes ancêtres nous avons péché ».* Il s'agit ici d'une confession faite par un responsable légitime, pour une transgression nationale. Tout un peuple avait tourné son dos contre Dieu pendant que Néhémie vivait dans la captivité avec d'autres Juifs.

Nos frères et soeurs réunis à Detmold ne semblent pas avoir apprécié qui était Néhémie et dans quel contexte il vivait et agissait. Il était non seulement un fonctionnaire important à la cour d'Artaxerxès de Perse, mais aussi un homme de grande personnalité qui a joué un rôle important dans la restauration politique, sociale et économique de son pays (Néh. 1: 1 - 2: 10; 5). Il était un homme d'action, honnête courageux, et pieux. Il avait l'appui de son peuple avec lequel il a rebâti Jérusalem en rétablissant son statut de centre religieux. Il a réalisé des réformes religieuses dans le Judaïsme.

Voilà donc le calibre de l'homme qui a confessé les péchés de son peuple. Quand, en comparaison, on pose la question à des signataires de la Confession de Detmold, « qui êtes-vous pour imputer un péché à votre peuple ou pour le confesser », ils pensent qu'il s'agit du mépris à leur égard. Ils ne réalisent pas qu'ils interprètent un passage de la Bible hors de son contexte. En effet, même si les hautes autorités Rwandaises avaient l'audace de confesser le péché de leur peuple, cela n'aurait pas de sens car elles n'ont pas la moindre fraction de la légitimité et ni du consensus dont jouissait Néhémie. Il devait son pouvoir à Dieu, alors que les autres le doivent aux canons, et par conséquent au sang des innocents qu'ils ont versé. Alors que l'action de Néhémie avait produit des effets positifs par des réformes politiques, sociales, économiques et religieuses, l'action des dirigeants du FPR, à l'instar de celle d'Hérode à l'époque de la naissance de notre Seigneur, a produit des grandes lamentations, la misère et la mort de plus de deux millions de Rwandais.

Pourquoi nos frères et soeurs réunis à Detmold n'ont pas plutôt utilisé le cas d'Esdras comme modèle de confession? Esdras a convoqué un grand rassemblement d'hommes, de femmes et d'enfants de Juda et de Benjamin à Jérusalem. Sa stratégie (lire tout le chapitre d'Esd. 10) a été de leur dire leur péché (Esd. 10: 10) en ces termes: « *Israélites, vous avez commis une faute grave en épousant des femmes étrangères. C'est un péché que vous ajoutez à tous ceux de notre peuple* », Il leur a demandé alors de le confesser. Ils ont pleuré ensemble sous la peine de ce péché. C'est lorsqu'il a apparu à l'assemblée que la foule était trop nombreuse pour une confession adéquate qu'ils ont dit à Esdras: « *Nous proposons que nos chefs se tiennent à disposition de la communauté: tous les israélites qui ont épousé des femmes étrangères viendront se présenter devant eux à la date qu'on leur indiquera, en compagnie des anciens et des juges de leurs villes respectives (...) jusqu'à ce que la violente colère de notre Dieu envers nous soit apaisée* » (Esd. 10: 14). La suite s'est passé comme l'assemblée l'avait suggéré.

## 6. L'OBJECTIF DE LA CONFESSION DE DETMOLD N'EST PAS CLAIR

Une des points qui incite à se poser des questions sur l'intention réelle de la Confession de Detmold est qu'un seul groupe ethnique, les Hutu, est allé très loin dans la globalisation de l'imputation du péché à son peuple. Une telle imputation qui nie à tout un groupe ethnique sa dignité ne peut trouver aucun appui dans l'enseignement de l'évangile.

Ceci est en contraste frappant avec les participants Tutsi qui n'abordent pas l'essentiel des actes perpétrés par les criminels de même groupe ethnique, se limitant aux péchés d'arrogance ethnique et de vengeance aveugle contre les Hutu. Ils ne nous disent pas ce qu'ils pensent de la guerre totalement injuste du FPR, des massacres sauvages qu'il a perpétrés contre les paysans Hutu des préfectures Byumba et Ruhengeri entre 1990 et 1993, de la concentration d'un million de Hutu dans les camps de misère pendant la guerre, de la décimation des populations Hutu de Byumba, Kibungo, des parties de Kigali, Gitarama et Butare en 1994, des traitements inhumains de ses victimes, de la détention dans les prisons mouroirs de plus de 100.000 Hutu dont la majorité sont des innocents, des massacres odieux de Kibeho, et des confiscations massives des biens des Hutu tués ou déplacés. De toute évidence, ce n'est ni l'arrogance ni la vengeance aveugle qui expliquent la décimation d'une population de plus de deux millions d'habitants.

Cette atténuation grossière des crimes perpétrés par les dirigeants Tutsi extrémistes du FPR donne un coup dur à toute la Confession. On donne par là une nouvelle arme aux dirigeants extrémistes qui s'efforcent toujours d'imputer des péchés commis par quelques politiciens pervers à tout un groupe ethnique, afin de consolider une ethnocratie militaire.

Il est donc difficile de croire qu'une confession qui ne jette aucune lumière sur la vérité, et qui s'efforce plutôt de l'enterrer, peut servir de base à la réconciliation nationale. Celle-ci s'oppose aux compromis déséquilibrés qui ne peuvent en aucun cas rétablir les liens rompus.

## 7. IL FAUT EVITER DE MAL INTERPRETER LA BIBLE

Ce que nous lisons dans la Bible doit être bien interprété dans le bon contexte. Il y a par exemple un risque de confondre les conséquences du péché, individuel ou collectif, sur la société, avec la punition de ce péché. Ce risque s'est concrétisé lorsque des dizaines de milliers de réfugiés mourraient des épidémies de choléra et de dysenterie au Zaïre en 1994. Certains n'ont pas hésité de conclure à un châtiment de Dieu. Cependant, aucun passage biblique ne peut montrer comment Dieu anéantit les pauvres paysans innocents, et d'autres personnes des catégories sociales faibles

tels que les enfants, les femmes et les vieillards, alors que les membres du cerveau du génocide étaient à leur aise dans les hôtels à Goma. Ces épidémies étaient plutôt la conséquence d'un entassement des réfugiés dans les camps où il n'y avait aucun système sanitaire. Il n'y aurait donc aucun sens de signer un document de confession pour porter sur soi les conséquences d'un manque d'hygiène dans les camps. Quant aux péchés commis par les responsables des violences politiques, la Bible nous enseigne que chacun est responsable de ses actes: « *Ainsi, chacun de nous devra rendre compte à Dieu pour soi-même* » (Rom. 14: 12).

Il est vrai que la Bible nous enseigne que Dieu punit ceux qui s'opposent à Lui (Exode 20: 5): « (...) *En effet, je suis le Seigneur ton Dieu, et j'exige d'être ton seul Dieu. Si quelqu'un s'oppose à moi, je le punis, lui et ses descendants, jusqu'à la troisième génération* ». Dans certains cas la justice divine peut nous paraître inéquitable, par exemple toute une famille qui est punie à cause du péché d'un seul membre. C'est le cas d'Akan qui avait péché, causant à son peuple l'abandon de Dieu devant ses ennemis: « *Alors les Israélites le tuèrent en lui jetant les pierres. Ils tuèrent de la même façon tous les siens et brûlèrent tous ses biens* » (Jos. 7: 25).

La Bible nous enseigne également que Dieu ne punit pas le juste avec le méchant. Noé et sa famille ont été épargnés de la grande inondation lors de l'anéantissement de leur peuple. A la destruction de Sodom, Lot et sa famille étaient déjà conduits en fuite par les anges envoyés par Dieu (Gen. 19). Et quand sa femme regarde en arrière contre l'instruction donnée, elle est le seul membre de la famille à être transformé en statue de sel.

Nous voyons donc que Dieu se réserve un grand champ de manoeuvre et une liberté illimitée d'administrer la justice divine. Il ne pourrait pas en être autrement. C'est Lui qui décide à qui il accorde sa miséricorde. Ce que nous savons en tant que croyants, c'est que cette miséricorde est également illimitée et est accordée, sans prix, à tous ceux qui se repentent.

## 8. CONCLUSION

Malgré la bonne intention des initiateurs de la rencontre de Detmold, il nous a semblé que la Confession que les participants ont produite est construite sur une interprétation erronée des cas bibliques où des leaders légitimes pieux ont confessé les péchés de leurs peuples. Ne prenant pas compte des diverses dimensions du conflit Rwandais, elle a risqué de faire plus de tort que de bien. Ci-après, nous faisons quelques propositions à ceux qui aimeraient la retravailler:

- a) Retirer le document en question et le refaire sur base d'un véritable dialogue entre divers groupes de Rwandais, en vue de produire une confession du péché des participants, sans globalisation sur les groupes ethniques. Ce travail doit se baser sur une analyse non complaisante des facteurs qui sont à la base du conflit Rwandais. Si on ne peut pas encore réaliser une telle analyse, mieux vaut attendre encore quelque temps.
- b) Il faut approfondir l'exégèse des textes bibliques de référence et en faire une interprétation adéquate.
- c) Pour la repentance, chacun, Hutu ou Tutsi, doit demander à Dieu que le Saint Esprit lui éclaire sur sa part de responsabilité dans ce qui s'est passé au Rwanda, confesser son propre péché, demander le pardon du Seigneur, et rayonner par l'exemple en travaillant pour la réconciliation des Rwandais et la lutte contre l'injustice dans notre société.
- d) Aider les dirigeants dans tous les secteurs de la vie nationale à savoir qu'ils sont responsables devant Dieu et qu'ils doivent rendre compte à ceux qu'ils dirigent.
- e) Aborder le rôle des chrétiens dans le combat contre un système d'apartheid qui se consolide au Rwanda, et prendre clairement parti pour les opprimés.
- f) Dans le futur, l'ethnie ne devrait pas être la seule dimension à considérer pour le choix des participants, et la structuration de la réflexion.